

LE PLAFOND DE VERRE CHEZ LES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS EN SOCIOLOGIE ET DÉMOGRAPHIE

Alain Chenu et Olivier Martin

« Plafond de verre », l'image fameuse renvoie à différentes propriétés du verre, il est invisible, il est dur, il peut être brisé. Les carrières dans un domaine professionnel donné peuvent être vues comme une succession d'étapes au long desquelles la hauteur du plafond de verre, ou sa solidité, est susceptible de varier. On s'intéresse ici à la profession d'enseignant-chercheur en sociologie-démographie¹, qui fait en France l'objet d'une réglementation et d'une régulation nationales. Comme dans la plupart des autres professions, toute discrimination de genre y est officiellement bannie et, comme dans la plupart des autres professions, on observe des différences de fait au détriment des femmes. En se focalisant sur une période de trois décennies, de 1984 à 2013, on se propose d'identifier les moments clés où se joue la différenciation entre les carrières féminines et masculines, de manière à enrichir l'analyse des déterminants des inégalités entre hommes et femmes. À cet effet, on observe deux transitions cruciales, l'une, avant quarante ans le plus souvent, vers le statut de maître de conférences des universités, l'autre, autour de la cinquantaine, vers celui de professeur des universités. On montrera que le « plafond de verre » reste, aujourd'hui encore, beaucoup plus difficile à franchir à la seconde étape qu'à la première – une différence

¹ En France, sociologues et démographes sont regroupés dans la même section disciplinaire (la section 19 du Conseil national des universités) sans qu'il soit possible de distinguer les uns des autres. Mais, afin de simplifier la lecture de l'article, nous parlerons de « sociologie » ou de « sociologues », plutôt que de « sociologie-démographie » ou de « sociologues et démographes ». Cet usage correspond à la réalité statistique de cette section dans la mesure où les démographes « purs » sont très peu nombreux.

passée jusqu'ici largement inaperçue, ce qui témoigne de l'invisibilité du plafond en question.

L'explication de ces différences entre femmes et hommes dans l'accès au professorat peut être recherchée dans trois directions principales : la production scientifique, l'engagement dans des responsabilités professionnelles collectives, l'implication dans des activités extérieures à la sphère professionnelle – c'est-à-dire surtout dans des activités familiales et parentales. Nous présenterons quelques observations originales relatives aux deux premiers registres ; quant au troisième, où notre capacité d'investigation est très faible, nous nous limiterons à des suppositions.

Au préalable, nous rappellerons quelles dispositions générales régissent les carrières d'enseignants-chercheurs dans l'université française et décrirons comment la répartition des femmes et des hommes en sociologie a évolué au cours des trois dernières décennies.

LA CARRIÈRE D'ENSEIGNANT-CHERCHEUR DANS L'UNIVERSITÉ FRANÇAISE

Dans les universités françaises, les enseignements sont assurés soit par des non-titulaires, soit par des enseignants-chercheurs de la fonction publique.

Les non-titulaires relèvent de statuts divers : moniteur (doctorant allocataire, assurant généralement un tiers de service d'enseignement), ATER (attaché temporaire d'enseignement et de recherche, thèse non requise, assurant un demi-service ou un temps plein d'enseignement), professeur ou maître de conférences associé (en général ils disposent ailleurs d'un statut professionnel, académique ou non), chargés de cours ou vacataires rémunérés à l'heure, etc. Leur gestion est déconcentrée au niveau des établissements, de sorte qu'il est très difficile d'en établir un portrait statistique à l'échelon de la France entière ; nous n'aborderons donc pas, faute de données accessibles, l'étude de la répartition des femmes et des hommes dans ces catégories.

Les fonctionnaires titulaires sont soit des maîtres de conférences des universités (qui doivent être docteurs, mais qui ne sont pas habilités à diriger des thèses), soit des professeurs des universités (pour qui l'habilitation à diriger des recherches – HDR –, ou autrefois la thèse d'État, est requise). Ces deux corps, dont les statuts sont définis dans un décret de 1984², présentent des caractéristiques communes qui les distinguent de la plupart des autres catégories de fonctionnaires : ils sont ouverts à des étrangers, et ils font l'objet d'une gestion collégiale, engageant des instances nationales (le Conseil national des universités – CNU) et locales (comités de sélection, conseils scientifiques...) elles-mêmes composées d'enseignants-chercheurs ou de catégories assimilées.

² Depuis son adoption le 6 juin 1984, le décret n° 84-431 « fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences » n'a connu que des modifications mineures.

Depuis 1998, la première étape de la sélection vers l'un des deux corps d'enseignants-chercheurs se situe à l'échelon national : tous les docteurs qui aspirent à devenir maîtres de conférences des universités doivent obtenir une « qualification », c'est-à-dire une reconnaissance de leurs compétences et de leurs aptitudes à exercer les fonctions de maîtres de conférences. Une sélection équivalente existe pour les titulaires d'une HDR qui aspirent à devenir professeurs : ils doivent être qualifiés aux fonctions professorales. Cette « qualification » est délivrée, dans les deux cas, par le CNU³. Elle est universelle au sens où elle permet à celle ou celui qui la détient de candidater sur tous les postes de maître de conférences ou de professeurs, quelle que soit la discipline : une thèse en science politique peut ouvrir sur une qualification en sociologie, une qualification en sociologie peut ouvrir sur un poste en sciences de l'éducation, etc. Mais, bien qu'universelle, elle est délivrée par des sections disciplinaires du Conseil national des universités – économie, droit public, mathématiques appliquées, histoire moderne et contemporaine, etc. Au total, il existe cinquante-sept sections. Les enseignants-chercheurs observés ici relèvent de la section 19, en charge de la sociologie et de la démographie. Chacun des deux auteurs de cet article a eu l'honneur de présider cette instance.

EN SOCIOLOGIE ET DÉMOGRAPHIE, DES EFFECTIFS CROISSANTS ET EN VOIE DE FÉMINISATION

En France, la féminisation de la sociologie académique ne s'amorce qu'après la Seconde Guerre mondiale, au Centre d'études sociologiques du CNRS tout d'abord, quelques années plus tard à l'université [Chenu, 2002, 2013]. Aux États-Unis, elle avait débuté environ un demi-siècle plus tôt [Deegan, 1991]. En 1958, la création de la licence de sociologie marque le début d'une croissance forte et durable, accompagnée d'une féminisation assez régulière. En 1963, les facultés des lettres et sciences humaines comptent 34 enseignants-chercheurs en sociologie, dont aucune femme ; en 1967, elles en comptent 98 (14 professeurs et assimilés, parmi lesquels aucune femme, mais 18,5 % de femmes parmi les enseignants de rang B, assistants et maîtres-assistants) [Bourdieu, Boltanski et Maldidier, 1971]⁴. En 1983, non compris les assistants, la sociologie (toutes facultés confondues, mais non compris l'École des hautes études en sciences sociales – EHESS) compte cette fois 280 enseignants-chercheurs (74 professeurs, parmi lesquels 8 femmes, et 206 maîtres de conférences, parmi lesquels 28 % de femmes).

L'année 1984 constitue une date charnière dans l'évolution des statuts des enseignants-chercheurs en France : les corps des assistants et maîtres-assistants sont mis en

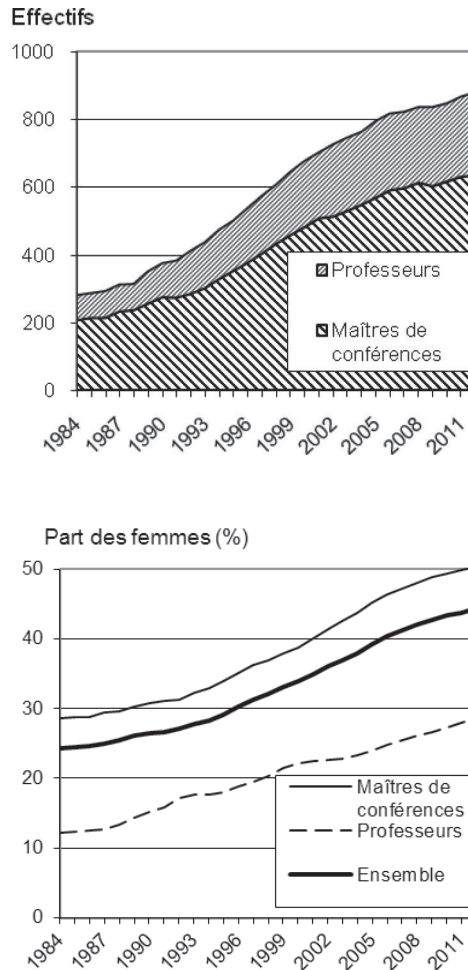
³ Avant 1998, les procédures d'accès aux corps des enseignants-chercheurs ont évolué plusieurs fois. À plusieurs reprises, l'examen par l'instance nationale intervenait après le choix et le classement des candidats par les établissements. Par ailleurs, depuis 2009, les candidats qui occupent des postes équivalents dans des établissements étrangers peuvent être dispensés de l'inscription sur la liste de qualification par le conseil scientifique de l'établissement où un poste est à pourvoir [Décret de 2009 modifiant le décret de 1984 sur le statut des enseignants-chercheurs].

⁴ En 1963, les 34 enseignants-chercheurs de sociologie se répartissent en 7 professeurs, 3 chargés d'enseignement, 8 maîtres-assistants et 16 assistants. En 1967, on dénombre 10 professeurs, 7 maîtres de conférences (au sens de l'époque, qui les situe à un rang magistral), 16 chargés d'enseignement, 26 maîtres-assistants et 39 assistants [Bourdieu, Boltanski et Maldidier 1971, p. 58].

extinction. Les ATER succèdent aux assistants, tandis que la plupart des maîtres-assistants passent dans le corps des maîtres de conférences.

Entre 1984 et 2012, le nombre des enseignants-chercheurs en sociologie et démographie va plus que tripler (cf. graphique 1). Le nombre des professeurs passe à 244 (dont près de 30 % de femmes), celui des maîtres de conférences à 634 (dont une moitié de femmes).

Graphique 1 : Enseignants-chercheurs titulaires en sociologie et démographie, 1984-2012



Champ : universités publiques, hors EHESS.

Source : compilations des auteurs.

La question centrale discutée ici porte sur les raisons de la moindre féminisation du corps des professeurs en sociologie.

Résulte-t-elle d'un effet d'hystérésis ? En ce cas, elle serait l'ombre portée de différences produites au stade de l'accès au doctorat et au statut de maître de conférences ; l'accès au corps des professeurs supposant généralement un passage par le corps des maîtres de conférences, la féminisation du corps des professeurs serait nécessairement en retard sur celle du corps des maîtres de conférences, mais à terme ce retard serait mécaniquement comblé par l'accès progressif de jeunes maîtres de conférences de sexe féminin à l'habilitation à diriger des recherches – HDR – puis aux fonctions professorales.

Ou bien résulte-t-elle de différences qui se sont manifestées au cours de l'exercice des fonctions de maître de conférences et qui feraient que, tout en étant dans des dispositions et en ayant des propriétés comparables aux hommes au moment de l'accès au corps des maîtres de conférences, les femmes n'auraient pas les mêmes chances que les hommes d'obtenir une HDR puis un poste de professeur ?

Données et méthodes

Nos sources résultent de la compilation de données parues au *Journal Officiel*, des Bulletins de l'ASES (1989-1998), des annuaires (papier) dont disposaient les responsables nationaux de la discipline jusqu'à 2003, ainsi que des données communiquées à l'un d'entre nous par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour la période 1998-2007⁵. Schématiquement, nos données couvrent une période allant de 1984 à 2013.

L'agrégation de ces sources nous a permis de reconstituer les itinéraires de 1 235 personnes ayant exercé des fonctions d'enseignant-chercheur en sociologie entre 1983 et 2013. Toutes ces situations ne sont toutefois pas exploitables pour notre analyse sur les itinéraires différenciés des femmes et des hommes : certains sont entrés dans la carrière avant 1983 et nous ne pouvons pas connaître avec exactitude leur date d'entrée dans les différents corps de la profession ; l'existence, puis la disparition, des corps des assistants et des maîtres-assistants ne permettent pas de comparer avec rigueur les itinéraires de ceux qui ont connu ces statuts et de ceux qui sont passés par les statuts d'ATER puis de maître de conférences ; quelques individus ont changé à plusieurs reprises de discipline et de section du Conseil national des universités (par exemple, passage de la section 4 à la section 19, puis retour à la 4^e avant une mutation vers la 19^e à nouveau), ce qui rend très délicat, voire impossible, la comparaison de cet itinéraire avec un itinéraire fidèle à une seule discipline (puisque les modalités et pratiques de recrutement peuvent être différentes d'une discipline à l'autre, avec notamment le clivage selon que l'accès au professorat passe ou non par l'agrégation du supérieur). Enfin, les sources utilisées n'étant pas toujours exhaustives, quelques données individuelles sont manquantes et rendent les situations correspondantes inexploitables.

La prise en compte de ces diverses contraintes conduit à retenir 924 itinéraires d'individus dont nous connaissons à la fois le sexe, l'année de naissance, la date de nomination comme maître de conférences en section 19 (le cas échéant), la date de nomination comme professeur des universités en section 19 (le cas échéant). Pour certains d'entre eux, nous connaissons aussi la date de la

⁵ Olivier Martin remercie la Direction des personnels enseignants du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation et de la Recherche pour les informations transmises, en 2008, dans le cadre d'une recherche sur le destin des qualifiés. En particulier, monsieur Loïc Thomas, chef du bureau de la gestion prévisionnelle des enseignants du supérieur ; Philippe Christmann et Patrick Levy ; monsieur Pasquin Rossi qui a fourni avec une grande précision les informations sur les nominations. Tout cela n'aurait pu se faire sans l'accord de monsieur Alain Perritaz, chef du service des personnels de l'enseignement supérieur. Signalons enfin qu'Olivier Martin s'est légitimement interdit d'utiliser les dossiers auxquels sa position de président du Conseil national des universités lui permettrait d'accéder. Seules des données publiques ou des données transmises par le ministère ont été utilisées dans cette recherche.

première qualification en « sociologie, démographie ». Nous utilisons également les statistiques générales publiées par le ministère ou par les responsables successifs de la section 19 du Conseil national des universités (rapports d'activités annuels). Signalons par ailleurs que l'EHESS et les établissements d'enseignement supérieur privés, ou ne relevant pas du ministère en charge de l'enseignement supérieur, sont en outre laissés hors champ – sur la place des femmes à l'EHESS, voir Isabelle Backouche, Olivier Godechot et Delphine Naudier [2009].

Nous allons décrire deux étapes qui se décomposent chacune en deux sous-étapes. L'accès aux fonctions de maître de conférences implique une qualification à ces fonctions (à l'issue de la soutenance d'une thèse de doctorat) et le recrutement par une commission de spécialistes ou un comité de sélection. De la même manière, l'accès au professorat présuppose une qualification aux fonctions de professeur (en général à l'issue de l'obtention de l'HDR) et un recrutement sur un poste.

L'articulation entre les sous-étapes 1 et 2 est floue : les qualifiés en sociologie peuvent obtenir un poste dans une autre discipline, et des qualifiés dans une autre discipline peuvent obtenir un poste en sociologie. Néanmoins ces cas sont statistiquement minoritaires et ne sont pas en mesure de charger significativement les effets mesurés dans cet article.

À chaque étape, on s'efforce de distinguer les effets d'âge, de période et de génération [Ryder, 1965], mais la faiblesse des effectifs, le caractère souvent incomplet des données, ainsi que la réforme des procédures de recrutement en 1998 limitent fortement les possibilités d'analyse systématique. Nos sources étant hétérogènes, nous ne sommes pas en mesure, au long de notre analyse, de mettre en œuvre un même découpage en sous-périodes : selon les traitements et questions posées aux données, les classes d'années ne sont pas toujours identiques d'un tableau à l'autre.

PREMIÈRE ÉTAPE : DEVENIR MAÎTRE DE CONFÉRENCES

La qualification

Pour devenir maître de conférences, il faut être titulaire d'un doctorat, puis être qualifié par une section du Conseil national des universités (souvent la section 19 de sociologie et démographie), puis être retenu par un jury (dont le nom a pu varier au cours du temps sans que sa fonction évolue significativement : comité de sélection, commission de spécialistes) et finalement par un établissement. Quelle est la proportion de femmes à chaque étape de ce parcours ? Et quelles sont les chances de réussite respectives des femmes et des hommes ?

Le tableau 1 permet de constater que la place des femmes croît parmi les candidats à la qualification, aussi bien que parmi ceux ayant été qualifiés.

Tableau 1 : Femmes et hommes face à la qualification aux fonctions de maître de conférences en section 19 (Sociologie et démographie) du Conseil national des universités

Années	Candidatures			Qualifications				Taux de qualification			Odds ratio	
	(Effectifs)			F (%)	(Effectifs)			F (%)	(%)			
	F	M	Total		F	M	Total		F	M		Total
1998-2001	270	379	649	41,6	212	246	458	46,3	78,5	64,9	70,6	1,98
2002-2005	354	335	689	51,4	299	244	543	55,1	84,5	72,8	78,8	2,03
2006-2009	790	788	1 578	50,1	449	419	868	51,7	56,8	53,2	55,0	1,16
2010-2013	826	801	1 627	50,8	495	398	893	55,4	59,9	49,7	54,9	1,51
1998-2013	2 240	2 303	4 543	49,3	1 455	1 307	2 762	52,7	65,0	56,8	60,8	1,41

Source : rapports CNU de 1998 à 2013 (données manquantes pour les années 1999, 2001, 2003 et 2004 ; les effectifs des deux premières périodes doivent donc être multipliés par 2 si l'on veut les comparer à ceux des périodes suivantes)

Exemple de lecture d'un odds ratio : en 1998-2001, le rapport des chances d'être qualifié-e plutôt que de ne pas l'être est 1,98 fois plus élevé chez les femmes que chez les hommes.

Le tableau porte sur des candidatures et non sur des candidats. Une même personne peut, en cas d'échec, représenter plusieurs fois sa candidature. Si l'on fait l'hypothèse que la persévérance est indépendante du sexe, la part des femmes parmi les candidatures est identique à celle parmi les candidats.

Face à l'épreuve de la qualification, les femmes réussissent donc mieux que les hommes : leurs chances d'être qualifiées sont toujours supérieures à celles des hommes, même si au long de notre période d'observation les rapports de chances fluctuent sensiblement.

Les femmes sont par ailleurs plus jeunes que les hommes, en moyenne, au moment de leur soutenance de thèse et au moment de leur qualification (cf. Tableau 2).

Tableau 2 : Âge moyen à la soutenance de thèse et à la qualification comme maître de conférences, selon le sexe, 1998-2007

	Femmes	Hommes	Significativité de l'écart F-H
Âge moyen des qualifiés par le CNU au moment de leur soutenance de thèse (a)	32 ans et 7 mois	34 ans et 1 mois	*** (p < 0,001)
Âge moyen à la première qualification (a)	34 ans et 9 mois	36 ans et 5 mois	*** (p < 0,001)

Sources : (a) Population des qualifiés aux fonctions de maître de conférences durant la période 1998-2007.

Tout indique donc qu'au stade de la qualification il en va de même qu'au stade du baccalauréat général [Baudelot et

Establet, 1992] ou des inscriptions en premier cycle de sociologie [Chenu, 2002] : les femmes, plus jeunes en moyenne, réussissent mieux que les hommes.

Le recrutement comme maître de conférences

Au long des années 1984-2012, la part des femmes parmi les nouveaux maîtres de conférences en sociologie progresse, d'abord vigoureusement puis plus lentement : cette part était inférieure à un tiers avant 1990 ; les femmes sont majoritaires après 2001 (cf. tableau 3).

Tableau 3 : Nouveaux maîtres de conférences en section 19 (Sociologie et démographie) du Conseil national des universités, selon le sexe, l'âge et la date de recrutement, 1984-2012

Période	Effectif			Femmes (%)	Âge moyen au recrutement (années)			Écart d'âge entre F et H (années)
	F	H	Ensemble		F	H	Ens.	
1984-1993 *	59	131	190	31,1	41,4	40,5	40,8	+ 0,9
1994-1997	91	122	213	42,7	37,5	39,0	38,4	- 1,5
1998-2001 *	85	114	199	42,7	36,9	38,2	37,6	- 1,3
2002-2007 *	123	86	209	58,9	34,9	36,8	35,7	- 1,9
2008-2012 **	86	77	163	52,8	35,0	35,2	35,1	- 0,2

Sources : * Nos données ; ** *Compilation des rapports du MESR « Campagne de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités », 2008, 2009, 2010, 2011, 2012.*

En un quart de siècle, l'âge moyen au recrutement a diminué de près de six années : si les nouveaux maîtres de conférences des années 1984-1993 étaient recrutés en moyenne à presque 41 ans, ils avaient un peu plus de 35 ans au cours des années 2008-2012. Dans les années 1980, les femmes étaient plus âgées que les hommes, ultérieurement elles sont plus jeunes.

En conclusion de cette première partie sur l'accès au statut de maître de conférences en sociologie-démographie, nous constatons donc, autour des années 2000-2010, un léger avantage brut des femmes sur les hommes. Peut-être cet écart va-t-il de pair avec un désavantage net, les candidates ayant éventuellement de meilleurs atouts initiaux, lisibles en termes de mention à la thèse et d'âge d'obtention de celle-ci. Schématiquement, les docteurs en sociologie présentent, par rapport aux hommes, les mêmes avantages que les bacheliers vis-à-vis des bacheliers : elles sont plus nombreuses, plus précoces, plus titrées. Mais notre niveau d'information à propos des atouts initiaux respectifs des femmes et des hommes est pauvre. Tout au plus pouvons-nous noter qu'au sein de la population des docteurs qualifiés par la section 19 du Conseil national des universités, entre 1998 et

2007, 49 femmes (sur 858) ont suivi un cursus dans une école normale supérieure alors que c'est le cas de 33 hommes (sur 798)⁶. Une thèse de sociologie implique des études longues dont les débouchés, relativement incertains, relèvent souvent du secteur public ou parapublic, où les rémunérations moyennes – et aussi les horaires de travail moyens – sont inférieures à celles du privé. À un niveau de ressources scolaires donné, une telle orientation peut paraître moins attractive pour les hommes que pour les femmes.

⁶ Nos données résultent du dépouillement des annuaires des écoles normales supérieures.

SECONDE ÉTAPE : ACCÉDER AU PROFESSORAT

La qualification aux fonctions de professeur par le Conseil national des universités

De 1998 à 2013, la part des femmes progresse aussi bien parmi les candidats à la qualification aux fonctions de professeur que parmi les qualifiés.

Les chances respectives des femmes et des hommes, face à l'épreuve de la qualification aux fonctions de professeur, fluctuent assez amplement, probablement pour des raisons aléatoires, lorsqu'on considère des périodes de quatre années. À l'échelle de l'ensemble des années 1998-2013, les taux de qualification sont presque identiques pour les femmes (47,2 %) et pour les hommes (47,7 %) (cf. Tableau 4).

Tableau 4 : Femmes et hommes face à la qualification aux fonctions de professeur, section 19 (Sociologie et démographie) du Conseil national des universités

Années	Candidatures				Qualifications				Taux de qualification			
	(Effectifs)			F (%)	(Effectifs)			F (%)	(%)			Odds ratio
	F	M	Total		F	M	Total		F	M	Total	
1998-2001	28	105	133	21,1	16	55	71	22,5	57,1	52,4	53,4	1,21
2002-2005	32	90	122	26,2	12	41	53	22,6	37,5	45,6	43,4	0,72
2006-2009	84	171	255	32,9	32	81	113	28,3	38,1	47,4	44,3	0,68
2010-2013	108	219	327	33,0	59	102	161	36,6	54,6	46,6	49,2	1,38
1998-2013	252	585	837	30,1	119	279	398	29,9	47,2	47,7	47,6	0,98

Source : rapports CNU de 1998 à 2013 (les données manquent, partiellement ou complètement pour les années 1999, 2001, 2003 et 2004 : ces lacunes expliquent les variations importantes d'effectifs).

Exemple de lecture d'un odds ratio : en 1998-2001, le rapport des chances d'être qualifié-e plutôt que de ne pas l'être est 1,21 fois plus élevé chez les femmes que chez les hommes.

Une même personne peut, en cas d'échec, candidater plusieurs fois au cours d'une même période. Si l'on fait l'hypothèse que la persévérance est indépendante du sexe, la part des femmes parmi les candidatures est identique à celle parmi les candidats.

Il semble donc qu'en longue période les décisions de qualification soient à peu près indépendantes du sexe des

candidats. Mais c'est antérieurement à l'engagement dans l'épreuve de la qualification qu'une sélection s'opère au détriment des femmes : celles-ci sont beaucoup moins nombreuses que les hommes à préparer et à obtenir l'habilitation à diriger des recherches qui est un prérequis de la qualification aux fonctions de professeur. Après l'étape de la qualification, femmes et hommes semblent avoir des chances équivalentes d'accéder à un poste de professeur : parmi les professeurs de sociologie nommés de 1998 à 2013, la part des femmes est de 31 %, c'est-à-dire qu'elle est quasiment identique à celle des femmes (30 %) parmi les qualifiés durant la même période 1998-2013.

La comparaison des chances respectives des femmes et des hommes face à l'accès au professorat en sociologie-démographie nécessite la prise en compte de la diversité des parcours possibles : le parcours modal s'effectue à partir d'une position de maître de conférences en sociologie, même si, comme nous l'avons dit, environ un tiers des professeurs de sociologie-démographie n'étaient pas, auparavant, maîtres de conférences dans ces mêmes disciplines. Nous nous intéresserons surtout aux parcours internes à la discipline.

Les promotions des maîtres de conférences au professorat en sociologie

On dispose d'observations longitudinales sur le devenir de trois générations de maîtres de conférences en sociologie-démographie espacées de sept années environ (cf. Tableau 5). Pour la génération G1, la nomination comme maître de conférences est intervenue entre 1984 et 1990 et l'on observe l'accès éventuel au professorat, dans la même section 19 du Conseil national des universités, au long des années 1985-2000. En G2, la nomination comme maître de conférences est intervenue au cours des années 1991-1997, l'accès éventuel au statut de professeur, entre 1992 et 2007. Enfin pour G3, l'entrée dans le corps des maîtres de conférences date des années 1998-2004 et la promotion éventuelle au professorat intervient de 1999 à 2013. Les caractéristiques des listes que nous avons pu consulter sont telles que les trois générations ne sont pas strictement comparables du point de vue des durées couvertes, mais ces imperfections ne devraient pas induire de biais dans la comparaison des carrières féminines et masculines.

Tableau 5 : Les chances d'accès au professorat dans trois générations de maîtres de conférences en sociologie

Génération	Ensemble des maîtres de conférences				Maîtres de conférences devenus professeurs en section 19				Taux de promotion					
	Année de titularisation comme maître de conférences	F	M	Total	F	Année de nomination comme professeur	F	M	Total	F	F	M	Total	Odds F/M
		(Effectifs)			(%)		(Effectifs)			(%)	(%)			
G1	1984-1990	39	95	134	29 %	1985-2000	13	31	44	29 %	33 %	33 %	33 %	1,03
G2	1991-1997	111	158	269	41 %	1992-2007	14	49	63	22 %	13 %	31 %	23 %	0,32
G3	1998-2004	150	154	304	49 %	1999-2013	14	41	55	25 %	9 %	27 %	18 %	0,28

NB : En raison de la faiblesse des effectifs du corps des professeurs, il n'était pas possible d'utiliser le même découpage générationnel que dans le tableau relatif aux maîtres de conférences (Tableau 3).

La part des femmes dans l'ensemble des maîtres de conférences s'est accrue sensiblement. Mais les chances d'accès au professorat n'ont pas évolué de la même manière chez les femmes et chez les hommes : dans la première génération, les chances des hommes et des femmes étaient comparables. Pour les deux générations les plus récentes, les chances des femmes ont nettement diminué : elles sont massivement inférieures à celles des hommes (l'*odds ratio* n'est plus que de 0,28 pour la génération des maîtres de conférences nommés entre 1998 et 2004). La féminisation du corps des maîtres de conférences n'est pas allée de pair avec une amélioration de leurs chances d'accès au corps des professeurs. Et l'accès éventuel au professorat intervient plus tardivement pour les femmes que pour les hommes (cf. Tableau 6).

Tableau 6 : Les âges moyens d'accès au corps des maîtres de conférences puis au professorat pour trois générations de maîtres de conférences en sociologie

Génération	Ensemble des maîtres de conférences				Maîtres de conférences devenus professeurs en section 19			
	Année de titularisation comme maître de conférences	F	M	Ensemble	Année de nomination comme professeur	F	M	Ensemble
		(âge moyen, en années)				(âge moyen, en années)		
G1	1984-1990	40,6	40,9	40,8	1985-2000	48,4	45,4	46,2
G2	1991-1997	38,5	39,2	38,9	1992-2007	47,1	45,9	46,2
G3	1998-2004	36,2	38,5	37,4	1999-2013	46,4	46,9	46,8

NB : En raison de la faiblesse des effectifs du corps des professeurs, il n'était pas possible d'utiliser le même découpage générationnel qu'au tableau relatif aux maîtres de conférences (Tableau 3)

Si les femmes accèdent généralement plus tôt que les hommes au statut de maître de conférences, celles qui

parviennent au professorat sont en moyenne plus âgées que leurs homologues masculins – sauf dans la dernière génération observée, où l'âge de la nomination comme professeur est indépendant du sexe, mais où la promotion intervient semble-t-il après un séjour plus long pour les femmes que pour les hommes dans le statut de maître de conférences.

Le cas des individus devenus professeurs de sociologie-démographie sans avoir occupé les fonctions de maître de conférences en sociologie-démographie doit être traité à part. Ces trajectoires « atypiques » (mais finalement assez fréquentes) concernent, sur l'ensemble de la période étudiée, une centaine de professeurs de sociologie qui n'ont pas exercé les fonctions de maître de conférences en sociologie, soit environ un tiers des parcours d'individus devenus professeurs en sociologie-démographie. Nos données nous permettent d'identifier quelques caractéristiques générales de ces parcours : dans leur très grande majorité (78 %), ces professeurs sont des hommes ; et l'âge moyen d'accès au corps des professeurs est légèrement supérieur pour les femmes (50 ans) que pour les hommes (49 ans). Leurs origines sont très variées, même si les statuts de professeur du secondaire, de chargés de recherche (CNRS, INRA, INRP, etc.) ou encore d'enseignants à l'étranger semblent les plus fréquents. Il existe aussi quelques cas d'ingénieurs, de chercheurs ou de cadres supérieurs dans des départements de recherche de grandes entreprises devenus directement professeurs des universités en sociologie-démographie. Les changements de discipline, de statut, de localisation semblent concerner les hommes plus souvent que les femmes, et ces parcours de mobilité vont de pair avec des chances de promotion plus élevées que chez les stables ; mais nos observations sont lacunaires sur ce point.

UN FAISCEAU D'HYPOTHÈSES EXPLICATIVES

Comment expliquer que les femmes accèdent plus difficilement et plus tardivement au statut de professeur ? Ces inégalités peuvent sanctionner un moindre engagement dans les activités professionnelles (production scientifique, gestion et expertise) et aller de pair, conformément aux vieux stéréotypes, avec une plus forte implication des femmes dans la sphère domestique et familiale ; la concurrence des investissements familiaux, faible au cours de la vie étudiante et jusqu'à l'accès éventuel à un emploi de maître de conférences, est susceptible de se durcir ensuite. Selon différents processus constitutifs d'une « causalité du probable » [Bourdieu, 1974], ces inégalités sont susceptibles de donner lieu à la formation précoce d'habitus et d'anticipations de long terme par lesquelles les femmes forgent des ambitions professionnelles moindres que celles des hommes ; et

lorsque ces ambitions sont fortes, elles sont susceptibles de buter sur des discriminations statistiques exercées par différentes instances de sélection.

La productivité scientifique

Au moment de leur promotion éventuelle comme professeur de sociologie, les femmes et les hommes présentent-ils des dossiers scientifiques équivalents ? Des éléments de réponse à une telle question peuvent être apportés grâce à la mise en œuvre de méthodes bibliométriques. L'universitaire australienne Anne-Wil Harzing a développé une application, *Publish or Perish*, qui vise à identifier et analyser les citations dont les publications scientifiques font l'objet [Harzing, 2010]. Cette application permet notamment de calculer l'indice H (H pour Hirsch, nom du physicien états-unien qui l'a mis au point [Hirsch, 2005]), qui mesure à la fois la productivité et l'impact des travaux d'un auteur donné (ou d'un ensemble d'auteurs, ou d'une revue) : un auteur a un indice d'une valeur H si un nombre H de ses publications a fait l'objet d'au moins H citations, tandis que ses autres publications ont fait l'objet de moins de H citations.

Ici les citations sont repérées dans le corpus *Google Scholar*. Un corpus plus étroitement délimité, comme celui du *Social Science Citation Index* de la firme Thomson-Reuters (accessible *via Web of Science*), fournirait des effectifs plus faibles, correspondant à des publications plus typiquement scientifiques, mais dans le cas de la sociologie le spectre plus large couvert par *Google Scholar* nous semble plus pertinent : il inclut davantage de travaux se situant à la frontière de l'activité scientifique et de l'intervention dans l'espace public, or beaucoup de publications sociologiques se situent dans cette zone frontière.

Les limites d'une telle approche sont nombreuses. Signalons trois d'entre elles.

- *Google Scholar* surreprésente les publications de langue anglaise. Ce biais serait ici sans importance si la propension à publier en anglais était à peu près indépendante du sexe, ce qui n'est probablement pas le cas. Les sociologues à très fort indice H, par exemple Pierre Bourdieu ou Bruno Latour, sont presque tous des hommes, et la part de l'anglais dans les citations dont ils font l'objet est plus forte que parmi leurs collègues d'impact plus modeste. La surreprésentation de l'anglais dans notre corpus induit donc probablement une surestimation de la supériorité des scores masculins sur les scores féminins.
- Le calcul de H bute sur des problèmes d'identification des auteurs. Plusieurs personnes peuvent porter un même nom – mais les patronymes très communs (Martin, Dubois, etc.) semblent être à peu près aussi répandus chez les femmes que chez les hommes, donc ici les effets de ces

confusions devraient être négligeables. Une même personne peut faire l'objet de plusieurs identifications différentes ; les fluctuations sur les prénoms sont probablement indépendantes du sexe, en revanche les changements de patronyme sont certainement plus fréquents chez les femmes, au fil de leurs éventuels mariages, divorces et remariages, que chez les hommes – mais notre connaissance ethnographique de la population étudiée nous suggère que de tels cas sont ici très rares.

- Une autre limite de l'indice H, mise en évidence par Ludo Waltman et Nees Jan van Eck [2012], est de sous-évaluer l'impact de l'œuvre d'auteurs qui publient un très petit nombre de travaux de grand retentissement. Cette critique nous semble pertinente lorsqu'il s'agit d'examiner des cas individuels, mais on peut supposer ici que les inégalités de concentration se distribuent à peu près de la même manière dans les différentes sous-populations que nous comparons.

Par ailleurs, puisqu'il s'agit d'identifier d'éventuelles discriminations au moment de l'accès au professorat, une méthode rigoureuse voudrait qu'on ne prenne en compte que les citations intervenues avant la nomination comme professeur, ou avant que les maîtres de conférences restés tels aient atteint une ancienneté équivalente à celle de ceux devenus professeurs. Nous choisissons ici de dénombrer l'ensemble des citations intervenues avant mai 2013, ce qui présente l'inconvénient d'inclure des citations postérieures à l'accès au professorat, mais aussi l'avantage d'une beaucoup plus grande simplicité d'observation. Le biais devrait être faible dans la mesure où les écarts d'âge et d'ancienneté sont très faibles entre les différentes sous-populations que nous nous efforçons de comparer (cf. Tableau 7).

La couverture de la littérature scientifique par *Google Scholar* étant médiocre pour les périodes antérieures à 1995, il ne serait pas pertinent de répéter cet exercice pour des générations de recrutement antérieures à cette date. Et, parmi les maîtres de conférences recrutés en 2000 ou après, la part de ceux qui sont devenus professeurs est trop faible pour autoriser une approche statistique satisfaisante. En outre, l'indice H ne fait sens qu'au bout d'une durée de carrière minimale de l'ordre d'une dizaine d'années. On choisit donc d'analyser la production scientifique des personnes recrutées comme maîtres de conférences en sociologie-démographie de 1996 à 1999. Elles sont au nombre de 159.

Au total, une personne sur quatre a été promue dans le corps des professeurs – ou a accédé à une position équivalente, en tant que chercheur (directeur de recherche) ou à l'étranger (professeur ordinaire, etc.). Plus d'un homme sur trois (36 %), mais seulement une femme sur neuf (11 %), sont devenus professeurs. Cet écart massif est statistiquement significatif.

Tableau 7 : Maîtres de conférences recrutés en section 19 de 1996 à 1999, selon leur situation (professeur ou non) à la rentrée 2012, leur âge au moment de leur recrutement, et le nombre et l'impact de leurs publications scientifiques.

	Situation en 2012 (effectifs) *			Taux de promotion (%)	Âge moyen à la nomination comme maître de conférences			Indice H** en mai 2012 moyenne (écart-type)		
	Maître de conférences	Professeur	Total		Maître de conférences 2012	Professeur 2012	Total	Maître de conférences en 2012	Professeur en 2012	Total
Hommes	55	31	87	35,6	36,7	36,3	36,7	3,7 (2,5)	6,9 (3,7)	4,6 (3,3)
Femmes	65	8	72	11,1	35,3	35,3	35,3	3,8 (2,2)	6,8 (2,8)	4,1 (2,5)
Total	120	39	159	24,5	36,1	36,0	36,0	3,7 (2,3)	6,9 (3,4)	4,4 (2,9)

* $\chi^2 = 12,8$, significatif à 0,001

** Indice de Hirsch, calculé dans Google Scholar via l'application Publish or Perish (cf. <<http://www.harzing.com/pop.htm>>)

Les professeurs ont un indice H moyen de 6,9, c'est-à-dire qu'à une décimale près, sept de leurs publications ont fait l'objet d'au moins sept citations repérées dans *Google Scholar*. Chez les maîtres de conférences non promus au terme de la quinzaine d'années observée, le score est de 3,7. L'accès au professorat semble donc sanctionner une meilleure productivité scientifique. Parmi les maîtres de conférences non promus, les niveaux de productivité sont presque exactement les mêmes chez les femmes et chez les hommes, et il en va de même chez celles et ceux qui sont devenus professeurs. Au total, il semble donc que si les hommes sont plus souvent promus que les femmes, c'est parce qu'il y a, parmi eux, une part plus importante d'individus qui parviennent à maintenir un niveau de publication élevé durant leur carrière de maître de conférences. Le moindre accès des femmes au corps des professeurs semble donc sanctionner une productivité scientifique moindre, et non résulter de discriminations qui, à dossier scientifique égal, favoriseraient les hommes.

Il faut toutefois être prudent car, d'une part les effectifs sont relativement faibles et ne permettent pas d'établir une confiance statistique et, d'autre part, il n'est pas exclu que des discriminations existent à l'encontre des femmes au stade de l'accès aux revues et aux collections d'ouvrages. Les travaux de Catherine Marry et Irène Jonas [2005] sur les biologistes ont montré que les femmes publient autant que les hommes. Par ailleurs, un travail récent, portant sur la communauté académique des physiciens français [Mairesse et Pezzoni, 2015], a montré que la différence de productivité entre les physiciens et les physiciennes (celles-ci publiant moins) disparaît s'il est tenu compte de plusieurs facteurs, et notamment de l'irrégularité (discontinuité) des

publications : l'analyse des publications et de la production scientifique nécessite des données longitudinales.

L'engagement dans la gestion et l'expertise

Nous donnons ici un aperçu de la place des femmes dans l'organisation de la sociologie académique en parcourant cinq domaines : l'appartenance à des institutions académiques très sélectives ; les responsabilités à la tête d'une unité de recherche ; les responsabilités en matière d'organisation de l'enseignement ; les activités d'édition scientifique et la direction de collection ; l'animation d'associations professionnelles et d'organismes statutaires de régulation.

L'idéal serait de disposer de ces observations à différents moments bien identifiés des carrières féminines et masculines. Nous nous contentons, faute de sources et de temps, d'analyses globales.

1. Institutions très sélectives

Ni le Collège de France ni l'Académie des sciences morales et politiques n'ont jamais compté de femme sociologue.

L'Institut universitaire de France compte, au sein de sa section Sciences humaines et sociales, 30,7 % de femmes parmi les membres seniors et 39,9 % parmi les juniors (membres actifs en 2012 [Maurel, 2013]). L'absence d'annuaire historique de l'Institut universitaire de France ou de travail sociologique sur l'Institut universitaire de France nous a empêchés de réunir des éléments à propos de la sociologie proprement dite.

2. Direction d'unités de recherche

On observe une tendance à une lente augmentation de la place des femmes à la tête d'unités de recherche associant CNRS et université, mais elle demeure très minoritaire.

- En janvier 2014, un examen sur le site du CNRS des trente-deux UMR (unités mixtes de recherche) à dominante « sociologie » relevant des sections 36 (« Sociologie, normes et règles ») et 40 (« Politique, pouvoir, organisation ») fait apparaître que huit (exactement un quart) sont dirigées par des femmes.
- D'après l'annuaire 1998 des unités et personnels de recherche du CNRS, département des sciences de l'homme et de la société, il y avait dix-huit femmes parmi les cent dix-neuf responsables ou coresponsables d'unités des sections 36 et 40, soit 15 % de femmes.
- En 1982, à la tête des unités du CNRS relevant de la section 34 (« Sociologie, démographie »), il y avait, selon l'Annuaire CNRS Sciences de l'homme et de la société de 1986, vingt-deux femmes sur cent deux responsables ou corespon-

sables d'unités (il s'agit des unités propres, unités mixtes, unités de services, équipes de recherches, unités associées, qui sont au moins partiellement rattachées à la section 34), soit 21,5 %.

3. Responsabilités en matière d'organisation de l'enseignement

Nous avons dépouillé les sites web de quarante universités proposant une licence de sociologie en 2013-2014⁷. Parmi les trente-cinq sites indiquant les noms des responsables de la licence de sociologie, la proportion de femmes est de 52 %. Parmi les directeurs ou directrices de département de sociologie (N = 25), elle est de 57 %. Et parmi les directeurs ou directrices d'unités de formation et de recherche (UFR) incluant la sociologie, elle est de 37 %.

⁷ Nous nous sommes inspirés de la liste établie dans l'ouvrage *Je réussis en socio* [Martin, Brun et Mathieu-Fritz, 2012].

4. Activités d'édition scientifique

L'édition d'ouvrages semble constituer un domaine assez exclusivement masculin. Sans prétendre à l'exhaustivité, donnons un aperçu de la situation en 2014.

- Aux Presses universitaires de France, Agnès van Zanten dirige la collection « Éducation et société ». Les autres collections semblent avoir toutes un homme à leur tête : « Lien social » (Serge Paugam), « Sociologie d'aujourd'hui » (Georges Balandier), « Sociologies » (Mohamed Cherkaoui).
- Chez Armand Colin, François de Singly dirige les collections « Essais et recherches en sciences sociales » et « 128 », Marco Oberti et Patrick Le Galès la collection « U ». Seule la collection « Cours-Sociologie » est dirigée par un binôme paritaire (Anne-Marie Arborio, Olivier Martin)
- Aux Éditions La Découverte, Stéphane Beaud est à la tête de la série « Enquêtes de terrain » de la collection « Textes à l'appui », Dominique (prénom masculin) Merlié, de la composante sociologique de la collection « Repères ».
- Aux Éditions L'Harmattan, Bruno Péquignot est le directeur du secteur Sciences humaines et sociales et de plusieurs collections.
- Chez Economica, la collection « Études sociologiques » est animée par Jean-Philippe Heurtin et Dany Trom.
- Jean-Pierre Terrail dirige les collections « État des lieux » et « L'enjeu scolaire » aux Éditions La Dispute.

Les principales revues françaises de sociologie générale ou de démographie ont longtemps été dirigées quasi exclusivement par des hommes. Rares exceptions : Raymonde Moulin a dirigé la *Revue française de sociologie*, Michèle Ferrand a participé à la direction de *Sociétés contemporaines*, Eva Lelièvre, à celle de *Population*. La situation a changé au cours de la dernière décennie, de sorte qu'en 2014 on dénombre six

femmes parmi les dix-sept dirigeants de sept revues généralistes. Les femmes sont plus nombreuses dans les positions plus modestes de membres des comités de rédaction. Les revues sont de plus en plus nombreuses à se donner un objectif de parité dans la composition de leurs comités de rédaction (cf. Tableau 8).

Tableau 8 : Part des femmes dans les comités de rédaction ou comités de lecture des principales revues françaises généralistes de sociologie et de démographie, 1984-2014

Revue	Année de création	Nombre de femmes / effectif total du comité de rédaction				Femmes au sein de la direction éditoriale			
		1984	1994	2004	2014	1984	1994	2004	2014
<i>Actes de la recherche en sciences sociales</i>	1975	Pas de comité	Pas de comité	4/15	5/19	0/1	0/1	0/3	1/4
<i>Année sociologique</i>	1898	1/10	1/13	4/16	4/15	0/1	0/1	0/1	0/1
<i>Cahiers internationaux de sociologie</i>	1946-2009	1/7	5/12	4/17	-	0/1	0/1	0/2	-
<i>Population</i>	1946	1/5	1/10	3/11	9/17	0/1	0/1	1/3	2/3
<i>Revue française de sociologie</i>	1960	1/16	3/16	4/19	8/25	0/1	1/1	0/1	0/3
<i>Sociétés contemporaines</i>	1990	-	4/11	7/18	10/21	-	0/2	0/2	3/4
<i>Sociologie</i>	2010	-	-	-	11/22	-	-	-	0/1
<i>Sociologie du travail</i>	1959	3/8	4/11	5/12	8/15	-*	-*	-*	0/1
<i>Moyenne générale</i>		15,2 %	24,6 %	28,7 %	41,7 %	0/5	1/7	1/12	6/17

* Pas de responsable à la tête de *Sociologie du travail*.

5. Animation d'associations professionnelles et d'organismes statutaires de régulation

La section de sociologie du Conseil national des universités a toujours été présidée par des hommes, sauf durant le mandat de Jacqueline Heinen (2004-2008). La composition de cette instance a fait une place croissante aux femmes (cf. Tableau 9). Notons que la liste majoritaire durant la période 2012-2015 était paritaire, mais que les membres nommés par le ministère (représentant un tiers de l'effectif total) étaient très majoritairement des hommes (1 seule femme sur 6 professeurs nommés).

Terminons ce parcours des instances de la communauté sociologique par un examen des responsabilités au sein des sociétés savantes.

La Société française de sociologie (1959-2002) a été présidée par Gabriel Le Bras, Raymond Aron, Jean-Daniel Reynaud, Alain Touraine, Michel Crozier, Alain Girard, Michel Verret, Raymonde Moulin (1984-1987), François Chazel, Claudine Herzlich (1992-1995), Dominique (prénom féminin) Schnapper (1995-1999) et Claude (prénom masculin) Dubar. L'Association française de sociologie, qui a pris sa suite, a été

dirigée par Daniel Bertaux, Dan Ferrand-Bechmann (seule femme), Philippe Cibois et Didier Demazière. Soit en tout quatre femmes pour douze hommes.

L'Association des sociologues enseignants du supérieur, depuis sa création en 1989, a eu à sa tête Catherine Paradeise, Pierre Tripier, Maryse Tripier, Bruno Péquignot, Philippe Cibois, Daniel Filâtre, Régine Bercot, Charles Gadéa, Claude (prénom masculin) Dubar, Frédéric Neyrat et Laurent Willemez – soit trois femmes et huit hommes.

De 1963 à 2014, l'Association internationale des sociologues de langue française a compté treize présidents et deux présidentes, Liliane Voyé (1996-2000) et Monique Hirschhorn (2004-2008).

Depuis sa création en 1949, l'Association internationale de sociologie a été présidée par quinze hommes et une femme, la britannique Margaret Archer (1986-1990).

Au total, ce survol d'un éventail d'institutions savantes et universitaires indique que l'accès à des responsabilités pédagogiques (parfois considérées comme ancillaires) paraît plus ouvert aux femmes que celui à des fonctions de recherche et d'édition (plus créatives) ou de représentation professionnelle (plus stratégiques).

Tableau 9 : Femmes parmi les membres de la section 19 (Sociologie et démographie) du Comité national des universités, 1988-2012

	1988	1992	1996	2000	2004	2008	2012
Nombre de femmes parmi les rangs A	2/9	5/12	5/18	6/18	4/18	6/18	7/18
Nombre de femmes parmi les rangs B	2/6	3/9	6/18	8/18	12/18	10/18	9/18
Nombre total de femmes dans la section	4/15	8/24	11/36	14/36	16/36	16/36	16/36

Sources : *Journal Officiel*, *Bulletin de l'Ases*, site de la CPCNU, *Rapport 2012 du CNU19*.

NB : Depuis 2012, le CNU comprend à la fois des titulaires (36 membres) et des suppléants (36 également). Nous n'avons retenu que les membres ayant effectivement siégé lors de la session 2012.

Les investissements de la vie hors travail

Nous ne disposons pas d'observations systématiques relatives au statut conjugal et parental des enseignants-chercheurs que nous avons observés. Nous pouvons procéder à des suppositions à partir d'éléments relatifs à des populations plus vastes.

L'âge moyen des mères, à la naissance du premier enfant, continue d'augmenter, mais sa croissance ralentit [Davie, 2012] ; en 2007, pour les diplômées du supérieur, il était de trente ans environ. Ensuite, « la durée moyenne entre deux naissances varie selon le niveau d'études des mères. Les plus

diplômées commencent la constitution de leur famille plus tard que les moins diplômées, et les naissances sont plus rapprochées dans le temps. Ainsi, les diplômées du supérieur ont leurs deux premiers enfants avec 3,5 ans d'écart en moyenne, alors que celles qui n'ont aucun diplôme attendent en moyenne 4,2 ans. La durée moyenne entre le deuxième et le troisième enfant est également plus faible pour les plus diplômées (4 ans, contre 4,5 ans pour les femmes sans qualification) » [Davie, 2012, p. 2]. On sait que les parents de jeunes enfants doivent fournir de nombreuses heures de travail domestique et que celles-ci sont principalement le fait des mères, même si la répartition est un peu moins inégalitaire parmi les diplômés du supérieur. Il est donc probable que le fort décrochage dans les carrières féminines, que nous avons observé dans les tableaux 5, 6 et 7, est en rapport avec des cycles de vie dans lesquels la priorité que les femmes accordent à la préparation de leur thèse et à leur engagement dans la recherche fait place, au cours de leur trentaine, à des projets parentaux qui entrent en compétition avec la mobilisation sur des projets de recherche ou sur des responsabilités professionnelles.

L'Institut universitaire de France, qui a fixé à quarante ans la limite d'âge pour les candidats juniors, a modifié son règlement intérieur en introduisant une dérogation possible pour les congés de maternité et les congés parentaux (afin de favoriser la parité). Les membres du jury de la médaille Fields, qui est réservée à des mathématiciens de moins de quarante ans et qui a été attribuée à une femme pour la première fois en 2014⁸, étudient une modification de leur règlement : chaque maternité ouvrirait droit à un délai supplémentaire d'une année.

* *
*

Deux éléments d'explication non exclusifs nous semblent pouvoir rendre compte de ce que le « plafond de verre » dans les carrières d'enseignant-chercheur en sociologie est beaucoup plus bas au stade de l'accès au statut de professeur qu'à celui de la nomination comme maître de conférences. Le premier tient aux fonctions respectives des maîtres de conférences et des professeurs, le second tient à la vie hors travail des enseignants-chercheurs.

Les tâches d'encadrement, de gestion, de direction, constituent statutairement une part plus importante du travail des professeurs que de celui des maîtres de conférences⁹. Pour des raisons de divers ordres (horaires de réunions peu compatibles avec des fonctions parentales, stéréotypes tendant à écarter les femmes des fonctions d'autorité), ces tâches sont plus facilement dévolues à des hommes. Des recherches détaillées mériteraient d'être conduites sur ces questions.

⁸ Il s'agit de la mathématicienne iranienne Maryam Mirzakhani.

⁹ « Les professeurs des universités ont, dans les enseignements auxquels ils participent, la responsabilité principale de la préparation des programmes, de l'orientation des étudiants, de la coordination des équipes pédagogiques. Ils assurent leur service d'enseignement en présence des étudiants sous forme de cours, de travaux dirigés ou de travaux pratiques. Ils ont une vocation prioritaire à assurer ce service sous forme de cours. Ils assurent la direction des travaux de recherche menés dans l'établissement, concurrentement avec les autres enseignants ou chercheurs habilités à diriger ces travaux » (décret 84-431 du 6 juin 1984, art. 41).

Le plafond de verre est au plus bas pour les femmes de 35 à 45 ans, « lorsque l'enfant paraît » et surtout lorsque le temps parental atteint son maximum. Quand l'accès aux fonctions de maître-assistant ou de maître de conférences intervenait au cours de cette phase stratégique de la vie familiale, l'élimination des femmes s'effectuait en grande partie avant le recrutement, et les « miraculées » de la sélection universitaire avaient des chances de devenir professeur qui différaient peu de celles des hommes. Parmi les générations les plus récentes, ayant accédé au statut de maître de conférences après 1990, on devient parent, le plus souvent, après le recrutement comme maître de conférences, et c'est alors que les femmes heurtent le plafond de verre. Une telle évolution peut être rapprochée de celle qui s'est observée dans l'accès des enfants d'ouvriers au baccalauréat : lorsque ces enfants étaient massivement écartés des études générales, dès le stade de l'entrée en sixième ou de l'entrée en seconde, ceux qui parvenaient jusqu'en terminale, sursélectionnés, avaient des chances de réussite au baccalauréat qui étaient voisines de celles des autres enfants ; l'accès au secondaire long étant ensuite devenu moins sélectif, l'écart entre les chances de réussite au baccalauréat pour des élèves de terminale d'origine ouvrière et celles des enfants d'une autre origine s'est creusé [Selz et Vallet, 2006].

Le cas analysé fournit donc de solides indications selon lesquelles les inégalités entre femmes et hommes dans l'accès au professorat de sociologie ne résultent en aucun cas d'une infériorité relative des compétences des femmes qui s'engagent en sociologie. Il semble que soient principalement en cause une différenciation, sensible surtout au-delà de 35 ans, tantôt réelle et tantôt imputée, des engagements dans la sphère de la vie familiale et le poids des stéréotypes en vigueur (y compris dans un milieu professionnel plutôt considéré comme attentif aux discriminations) qui tendent à écarter les femmes des positions de responsabilité. Décomposer de manière plus précise ces différents effets supposerait des investigations empiriques qui dépassent la portée des sources utilisées ici.

BIBLIOGRAPHIE

ASES (Association des sociologues de l'enseignement supérieur), 1989, *Lettre de l'ASES*.

BACKOUCHE Isabelle, GODECHOT Olivier et NAUDIER Delphine, 2009, « Un plafond à caissons : les femmes à l'EHESS », *Sociologie du travail*, n° 51, pp. 253-274.

BAUDELLOT Christian et ESTABLET Roger, 1992, *Allez les filles !* Paris, Le Seuil.

BOURDIEU Pierre, 1974, « Avenir de classe et causalité du probable », *Revue française de sociologie*, vol. 15, n° 1, pp. 3-42.

BOURDIEU Pierre, BOLTANSKI Luc et MALDIDIER Pascale, 1971, « La défense du corps », *Information sur les sciences sociales*, vol. x, n° 4, pp. 45-86.

- BUSCATTO Marie et MARRY Catherine, 2009, « Le plafond de verre dans tous ses éclats. La féminisation des professions supérieures au xx^e siècle », *Sociologie du travail*, n° 51, pp. 170-182.
- CHENU Alain, 2002, « Une institution sans intention. La sociologie en France depuis l'après-guerre », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 141-142, pp. 46-59.
- CHENU Alain, 2013, « Sociologues pionnières (France xx^e siècle) », in Béatrice DIDIER, Antoinette FOUQUE et Mireille CALLE-GRUBER (dir.), *Dictionnaire universel des créatrices*, Paris, Éditions des femmes, pp. 4038-4039.
- DANY Françoise, LOUVEL Séverine et VALETTE Annick, 2011, « Academic Careers: The Limits of the 'Boundaryless Approach' and the Power of Promotion Scripts », *Human Relations*, vol. 64, n° 7, pp. 971-996.
- DAVIE Emma, 2012, « L'âge moyen au premier enfant continue d'augmenter, mais sa croissance ralentit », *Insee Première*, n° 1419.
- DEEGAN Mary Jo (dir.), 1991, *Women in Sociology. A Bio-bibliographical Sourcebook*, New York, Greenwood Press.
- HARZING Anne-Wil, 2010, *The Publish or Perish Book*, Melbourne, Tarma.
- HIRSCH Jorge E., 2005, « An Index to Quantify an Individual's Scientific Research Output », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 102, n° 46, pp. 16569-16572.
- MAIRESSE Jacques et PEZZONI Michele, 2015, « "Does Gender Affect Scientific Productivity?" A Critical Review of the Empirical Evidence and a Panel Data Econometric Analysis of French Physicists », *Revue économique*, vol. 66, n° 1, pp. 65-113.
- MARRY Catherine et JONAS Irène, 2005, « Chercheuses entre deux passions : l'exemple des biologistes », *Travail, genre et sociétés*, n° 14, pp. 69-88.
- MARTIN Olivier, BRUN Emmanuelle et MATHIEU-FRITZ Alexandre, 2012, *Je réussis en socio*, Paris, Armand Colin.
- MAUREL Marie-Claude, 2013, Rapport d'enquête auprès des membres de l'IUF, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche <<http://iuf.amue.fr/wp-content/uploads/2013/07/rapport-IUF-2010-2013.pdf>>
- RYDER Norman B., 1965, « The Cohort as a Concept in the Study of Social Change », *American Sociological Review*, n° 30, pp. 843-861.
- SELZ Marion et VALLET Louis-André, 2006, « La démocratisation scolaire et son paradoxe apparent », in *Données sociales*, Paris, INSEE, pp. 101-107.
- WALTMAN Ludo et VAN ECK Nees Jan, 2012, « The Inconsistency of the h-index », *Journal of the American Society for Information Science and Technology*, vol. 63, n° 2, pp. 406-415.